

*Etre soigné,
c'est aussi être informé*

Délivrance de médicaments

par un établissement hospitalier





Le traitement qui vous a été prescrit n'est pas délivré par les officines de ville, il ne peut l'être que par un établissement hospitalier.

Vous trouverez ci-dessous les différents sites où vous pouvez vous rendre pour y retirer votre traitement.

● Pharmacie de l'Hôpital Paule de Viguier

Rez-de-Jardin

330, avenue de Grande-Bretagne - 31300 Toulouse

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 18h sans interruption.

● Pharmacie de l'Hôpital Rangueil

Niveau -1 - Bâtiment h1

1, avenue Jean Poulhès - 31400 Toulouse

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 17h30 sans interruption.

● Pharmacie de l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse Oncopole

Rez-de-chaussée

1, avenue Irène Joliot Curie - 31100 Toulouse

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, sans interruption, le samedi matin de 9h à 12h.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- l'original de l'ordonnance
- la carte vitale valide
- la carte mutuelle valide
- la carte d'identité (pour la première venue)

En l'absence de ces pièces justificatives aucun traitement ne pourra vous être remis.